

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

PROJET DE RÈGLEMENT

**RÈGLEMENT NUMÉRO 500-12 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 500 RELATIF À L'APPROBATION
DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE EN CE QUI A TRAIT À LA ZONE
3083-X-02**

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 500 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, adopté le 1^{er} février 2016;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 849-2 modifiant le Règlement numéro 849 relatif au Plan d'urbanisme en ce qui a trait aux aires prioritaires et de réserve au développement*, qui a été adopté le 6 juillet 2026;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal juge opportun de modifier le *Règlement numéro 500 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale*, afin d'y soustraire la zone 3083-X-02 du territoire assujetti au PIIA-10, laquelle zone est délimitée au sud par la voie ferrée, à l'est par l'avenue Raymond, à l'ouest par l'avenue Sainte-Catherine et au nord-ouest par la rue Duvernay ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance tenue le 1^{er} juin 2026;

CONSIDÉRANT que le Conseil a déposé et approuvé le projet de règlement, tel qu'il appert de la résolution 26-XXX adoptée le 1^{er} juin 2026;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet a été tenue à l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe le 6 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil décrète ce qui suit :

1. L'annexe X du *Règlement 500 relatif à l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* intitulée PIIA-10 – Les projets de développement et de redéveloppement durables, est modifiée par l'abrogation du Plan 47-D – montrant le quatrième secteur assujetti au PIIA-10.
2. Sauf la présente modification, toutes les autres dispositions du *Règlement numéro 500 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* continuent de s'appliquer intégralement.
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 6 juillet 2026.

Le Maire,

André Beauregard

La Greffière,

Rebecca Monaco